

Langues officielles—Loi

Madame la Présidente, il faut n'avoir jamais vécu véritablement au Québec pour faire la comparaison que le député de Simcoe-Sud faisait. On voit dans une province que les écoles sont financées par les fonds publics à tous les niveaux, du niveau primaire au niveau secondaire, y compris le niveau universitaire. Dans une province où il y a 800 000 ou 600 000 personnes qui parlent anglais, il y a trois universités de langue anglaise qui sont financées totalement par le gouvernement comme les autres universités de langue française dans la même province. Quand on voit que le gouvernement offre, et je pense que ce n'est même pas une question de générosité, c'est une question de droit tout simplement, quand on voit par exemple que tous les services sociaux sont financés par le public et donnés dans les deux langues officielles . . . Cela a été le résultat de législations.

Madame la Présidente, je vois que mon temps de parole est écoulé. Je voudrais, avant de reprendre mon siège, remercier, au nom de toute l'équipe de l'Opposition officielle, mon collègue d'Ottawa—Vanier du travail énorme, de la collaboration qu'il a apportée au gouvernement parce que cela a été dès le début, le chef du parti avait donné l'intention de notre parti d'appuyer ce projet de loi, et le député d'Ottawa—Vanier a été le principal artisan de l'étude du projet, et je voudrais l'en remercier et le féliciter pour le travail immense qu'il a fait.

• (1730)

L'hon. Benoît Bouchard (ministre des Transports): Madame la Présidente, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur le projet de loi C-72, particulièrement après mon collègue le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et également le député de Charlevoix (M. Hamelin), et je pense que tous les députés de cette Chambre reconnaîtront tout le travail immense que cet homme a abattu depuis un peu plus d'un an sur le projet de loi C-72 et qui a permis, je pense, d'en arriver au projet de loi tel qu'il est présenté aujourd'hui et tel qu'il nous paraît acceptable évidemment, sans les amendements qui sont proposés.

On pourrait, madame la Présidente, traiter le dossier sous différents angles. On pourrait y rechercher différentes consolations, différents éléments qui nous feraient comprendre jusqu'à quel point ce projet de loi représente non seulement pour les francophones mais pour les anglophones et pour les Canadiens de ce pays un pas immense dans la reconnaissance de la dualité linguistique canadienne.

Je pense que l'élément essentiel, ou l'un des éléments essentiels de la réalité canadienne, c'est son caractère bilingue et son caractère multiculturel. Et je pense qu'en considérant le projet de loi C-72, il est normal que nous ayons en mémoire tous ceux qui, avant nous d'abord, souvent aux prises avec de grandes difficultés, et la dernière étape ayant été 1969, ont travaillé sur la reconnaissance officielle des deux langues. Je pense que le pays qu'ils ont construit, madame la Présidente, représente dans le monde entier par ses éléments, particulièrement par ses éléments de langues, une personnalité particulièrement attachante.

Et je considère personnellement que pour bâtir un pays, pour le développer et pour assurer une mesure de sécurité et de prospérité plus grande que celle que nous avons reçue, il faut du courage et il faut de la détermination. Mais il faut plus, il faut de la générosité et particulièrement aujourd'hui, madame

la Présidente, il faut de la tolérance. Rien de durable dans ce pays n'a survécu qui n'ait été fait dans deux dimensions, qui n'ait été fait dans la collaboration, mais essentiellement dans le respect de l'une ou l'autre des communautés.

[Traduction]

Il n'y a pas et il ne peut pas y avoir au Canada une seule langue et une seule culture. Il n'y a pas une seule manière de faire les choses ou de les dire au Canada. Je pourrais continuer encore. Mais il ne doit toujours y avoir qu'un seul objectif pour tous les Canadiens: l'unité et la prospérité de la nation. Au Canada, les minorités de langue officielle savent très bien que la bataille pour la justice et l'équité est une bataille qui ne finit jamais. Elle ne sera jamais gagnée par une action d'éclat ni par une longue bataille constitutionnelle ou politique.

Cette bataille sera longue parce qu'elle touche des questions qui suscitent de vifs sentiments chez les Canadiens. Nous pouvons tous dire qu'en votant en faveur du projet de loi C-72, nous aurons marqué des points pour la cause de la justice linguistique au Canada.

[Français]

Madame la Présidente, je pense qu'il est important de rappeler ici, je pense qu'il est de mon devoir de le rappeler, dans quelle perspective nous avons à discuter d'amendements à la loi C-72, et j'ai le goût de le faire avec le moins de frustration et d'émotivité possible. Mais il est excessivement difficile pour un francophone, et tous ceux qui sont dans cette Chambre, depuis 350 ans les pères et les mères se sont battus pour la reconnaissance d'une langue, d'essayer de comprendre qu'on veuille, par une série d'amendements, affaiblir, ralentir et même immobiliser dans certaines circonstances le développement du bilinguisme au Canada.

Je pense que le geste ne peut être compris autrement que de se référer à des attitudes, que de se référer à des idées qui ont été davantage prises dans ce pays il y a une vingtaine d'années, mais qui apparaissent aujourd'hui comme ne reflétant plus la réalité du Canada. Et cela, je pense, démontre que le gouvernement conservateur, en proposant une refonte de la loi, se place résolument, et je pense qu'il y a des moments où les débats n'atteignent pas la partialité, qu'on devra reconnaître que le parti progressiste conservateur, après 20 ans d'une loi qui date de 1969, a eu le courage et a eu cette volonté de placer résolument la défense des droits linguistiques et des minorités culturelles dans les définitions du pays de demain.

Madame la Présidente, je pense qu'il est important de considérer que personnellement, et il est difficile de se prendre soi-même en exemple . . . et je considère qu'aujourd'hui je suis un homme très enrichi d'avoir eu depuis quatre ans la chance et l'opportunité d'apprendre difficilement, parfois péniblement une autre langue.

[Traduction]

L'anglais m'a permis de découvrir un nouveau pays, un nouveau Canada. J'ai un grand nombre de bons amis dans des endroits dont j'ignorais l'existence il n'y a pas si longtemps.

• (1740)

Nous ne devrions pas penser que le bilinguisme est le seul moyen de rendre justice à nos minorités linguistiques officielles, aussi important que cela puisse être. Je pense qu'aujourd'hui, les jeunes générations de Canadiens dans tout